

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 janvier 2011

Présents : COUGET Georges, DUC Christian, VAUDEY André, AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre.

Excusée : VAUDEY Marie-Christine

Secrétaire : CHORON-PELLICIER Véronique

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

Proposition d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Préparation du Budget primitif 2011.

1 - PARTICIPATION AUX COMMISSIONS - PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU CANTON D'AIME

La Communauté de Communes du Canton d'Aime doit conclure le projet de territoire fin juin. Cela implique la création de 4 groupes de travail thématiques ouverts aux élus désireux de participer à la réflexion :

- 1) Développement économique
- 2) Action sociale
- 3) Aménagement de l'espace
- 4) Culture

Trois volontaires s'inscrivent pour le groupe « aménagement de l'espace », car une réflexion sur la valorisation du Versant du Soleil doit y être menée.

- Véronique CHORON-PELLICIER (commission urbanisme)
- Mohamed AIDI (commission vie locale)
- Jean-Louis DUC (commission agriculture et forêt)

2 - PLAN D'URBANISME LOCAL (PLU)

Georges COUGET rappelle que le PLU doit remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols) depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi dite « SRU »).

Au-delà du délai accordé pour passer du POS au PLU, notre commune a tout intérêt à passer de l'un à l'autre dans les 18 mois qui viennent. En effet, au niveau de la Tarentaise-Vanoise, notre communauté de communes et l'APTV ont déclenché l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui englobera notre

canton, donc notre commune. Or le SCOT s'impose légalement au PLU. Notre SCOT sera élaboré dans les quatre ou cinq années à venir. Nous devons donc construire notre propre PLU dans ce laps de temps, au plus tôt pour que les orientations que nous aurons inscrites dans notre PLU soient prises en compte avant que le SCOT de Tarentaise-Vanoise soit achevé.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Le Conseil municipal arrête le projet de PLU, qui est soumis pour avis aux personnes publiques associées, fait l'objet d'une enquête publique, puis est approuvé par délibération. Une concertation est organisée pendant toute la durée d'élaboration du projet, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

Nous devons donc réfléchir aux enjeux du futur PLU de notre commune. Leur mise en forme dans le document introductif de ce plan explicitera au regard de la loi SRU la motivation du Conseil municipal et lancera officiellement la longue procédure d'élaboration du PLU de la commune de Granier.

3 - LOCAL ECURIE SKI SERVICE

Christian DUC a rencontré l'association Écurie Ski Service utilisatrice du local du rez de chaussée de la salle des fêtes. Le Conseil municipal décide de clarifier le contrat que lie la commune à cette association. En particulier, il convient de prévoir le prêt de matériel à l'école et à l'Étoile Sportive du Cormet pour les cours de ski de fond et de préciser qui prend en charge la consommation électrique.

Une convention sera signée à cet effet entre la Commune et l'Association Écurie Ski Service.

4 - REFLEXION SUR LE COMBARSIN

Suite à la fermeture de la décharge du Combarsin, le SMITOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) mène à notre demande une réflexion complexe sur les déchets verts, les déchets inertes et les branchages. Cette réflexion est engagée dans le contexte du « pacte déchets » qu'il négocie avec le Conseil général.

Comme indiqué précédemment, il est d'ores déjà certain que les particuliers doivent faire leur affaire des déchets verts, soit par l'achat de composteurs (voir la communauté de commune de notre canton), soit par l'utilisation de la benne cantonale de la décharge contrôlée de Valezan.

5 - BUDGET

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération concernant les restes à réaliser de 2010, pour un montant de 60 100 euros, et une délibération permettant le règlement de certaines factures avant le vote du budget primitif 2011, pour un

montant de 147 870,50 euros correspondant légalement au quart des sommes budgétisées en 2010.

DIVERS

Le Conseil municipal décide de prendre en charge les frais de transport et de repas concernant la formation de la responsable de la bibliothèque.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération concernant l'indemnité versée au receveur suite au changement de celui-ci.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération concernant le martelage d'une coupe dans la parcelle K et l'ajournement de la coupe de la parcelle O.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération concernant un échange de terrain entre la commune et la copropriété DUCOGNON, échange nécessaire suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et à l'implantation d'un mât d'éclairage public.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 21 janvier 2011

Le Maire,
Georges COUGET